

CASCAIS RALLYE HOG du lundi 10 juin au jeudi 20 juin 2019



DESCRIPTIF DU VOYAGE

DATE	ITINERAIRE	KM
Lundi 10/06	Seynod – Toulouse (6h30)	615 kms
Mardi 11/06	Toulouse – Burgos (5h30)	557 kms
Mercredi 12/06	Burgos – Porto (5h18)	558 kms
Jeudi 13/06 et vendredi 14/06 -AM	Porto - Idem	
Vendredi 14/06 PM	Porto – Cascais (3h15)	343 kms
Samedi 15/06 et dimanche 16/06	Cascais - idem	
Lundi 17/06	Cascais – Salamanque (5h45)	539 kms
Mardi 18/06	Salamanque – Saint Jean de Pieds de Porc (6h00)	532 kms
Mercredi 19/06	Saint Jean de Pieds de Porc – Aurillac – (6h30)	487 kms
Jeudi 20/06	Aurillac – Seynod – Dodo ma (5h00)	454 kms
		4085 kms

Conditions de règlement	<p>Nous sommes en train de négocier pour le tarif du parking à l'hôtel à Cascais Pour info... il y a 8 chambres doubles de réservé (Grand lit ou deux lits simples).</p> <p>Merci de faire votre règlement en 2 chèques de 650 Euros.</p>	
--------------------------------	---	--

BUDGET / PRESTATIONS

<i>HÔTEL + Petit déjeuner</i>	<i>Chambres doubles</i>	<i>Lit double ou 2 lits simples</i>
<i>Tarif pour deux personnes</i>	<i>10 nuits + petit déjeuner</i>	<i>1 300 € par couple à <u>confirmer</u></i>

CONTACT

Road-Captain : Arnaud	Tél. 06 07 99 39 27	Mail : donati63@msn.com
------------------------------	----------------------------	--

RESPONSABILITES

Permis de conduire et assurance : dans le cadre des activités, tous les participants doivent posséder le permis de conduire et l'assurance en cours de validité en fonction du véhicule utilisé.

Code de la route : tous les participants doivent respecter le code de la route des pays dans lesquels ils évoluent.

Renonciation au droit de recours : le Chapter, même s'il est affilié au HOG, reste néanmoins une entité séparée et indépendante, responsable de ses actions. Tous les membres du HOG et leur(s) invité(s) participent volontairement et à leurs propres risques aux activités du Chapter affilié au HOG. Le concessionnaire sponsor, le HOG et la Harley Davidson Motor Company, ses auxiliaires et distributeurs ainsi que les membres du bureau, officers, road captain sont et seront exemptés de toute responsabilité par le membre/l'invité quelles que soient les blessures, les pertes subies par le membre/l'invité ou par ses biens et pouvant résulter d'une participation aux activités du HOG et à celles du Chapter affilié au HOG. Cela signifie qu'aucun des membres de l'Alpes Spirit Chapter et leur(s) invités(s) ne peuvent en aucun cas tenter une action en justice à l'encontre du concessionnaire sponsor, du HOG, de la Harley Davidson Motor Company, ses auxiliaires et distributeurs, de l'Alpes Spirit Chapter, de l'association Alpes Spirit Organisation et de leurs agents, employés ou responsables respectifs quelles que soient les blessures qu'ils aient pu subir ou les dommages infligés à ses biens.

Alcool et stupéfiants : les participants doivent respecter le code civil français et la législation applicable à l'étranger.



BULLETIN D'INSCRIPTION A : CASCAIS RALLYE HOG 2019

Conducteur	Nom :	Prénom :
2 ^{ème} conducteur ou passager	Nom :	Prénom :
Adresse :		Code postal :
Ville :	Téléphone :	Mail :
Montant total à régler :	Retourner ce bulletin au Chapter avec vos 2 chèques à l'ordre de : Alpes Spirit Organisation	
Conducteur : <i>écrire « lu et approuvé » et signer</i>		2 ^{ème} conducteur ou passager : <i>écrire « lu et approuvé » et signer</i>

Règlement : envoyer 2 chèques (650 €) qui seront encaissés en 2 fois si le voyage est maintenu



ALPES SPIRIT ORGANISATION - Association loi 1901 n° 0741014115 / Chapter n°9687
 168 route d'Aix-les-Bains / Seynod 74600 / Tél. 04 50 69 58 80 – Fax. 04 50 69 58 81
www.alpes-spirit-chapter.com - alpes.spirit.chapter@gmail.com